

COP26 : COMMENT AMÉLIORER LA COLLABORATION FACE AU RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE ?



Valerie Chaussende
Responsable RSE



Audrey Hyvernat
Stratégie ESG



Nathalie Beauvir-Rodes
Analyste senior sur les obligations à impact

LE POUVOIR DU COLLABORATIF

Parce que nous sommes toujours plus forts et influents ensemble que séparément, Ostrum AM met en œuvre depuis de nombreuses années une politique d'engagements collaboratifs qui vient compléter son engagement individuel. Chaque année, elle s'engage dans des actions collaboratives qui font résonance à ses convictions.

Rappelons que l'engagement collaboratif consiste à identifier des pratiques controversées au niveau d'un secteur ou d'un groupe d'entreprises et à engager le dialogue pour demander plus de transparence et, le cas échéant, l'évolution des pratiques. La capacité d'influence d'un collectif d'investisseurs permet ainsi d'inciter les émetteurs à apporter des changements mesurables dans un délai déterminé.

Depuis 2019, Ostrum AM a choisi de contribuer aux actions qui visent les 10 principes de l'ONU, à celles contribuant aux Accords de Paris et à la déclaration de la place financière de juillet 2019 pour une économie moins carbonnée.

Ne pouvant participer à toutes les initiatives répondant à ces grands principes, Ostrum AM a donné une priorité à celles portant sur le climat, la biodiversité et la santé. À titre d'exemple, en 2021, nous avons contribué à la campagne du CDP encourageant les entreprises à se fixer des objectifs de réduction de leur impact climatique conformes aux *science-based target*, ainsi qu'à celle demandant davantage de transparence. Nous sommes aussi signataires de la Déclaration qui appelle les gouvernements à relever leurs ambitions climatiques dans le cadre de la COP26. Ces quelques exemples montrent notre volonté de nous engager aux côtés des investisseurs pour accélérer la transition vers un monde plus durable.

LA CONTRIBUTION D'OSTRUM AM AUX INSTANCES DE PLACE

Ostrum AM contribue activement, au sein des groupes et instances de place, à construire les standards d'investissement responsable de demain et à assurer la diffusion des enjeux et des pratiques RSE et ESG, et notamment ceux liés aux aspects climatiques. À ce titre, nous sommes membres du *Comité Investissement Responsable* de l'Association Française de Gestion Financière (AFG).

Nous nous sommes engagés activement au sein de plusieurs initiatives, telles que le « *Taxonomy Practitioners Group* », des PRI et la rédaction du « *Guide des bonnes pratiques charbon* » aux côtés de l'AFG. Ostrum fait également partie de deux autres groupes de travail de l'AFG sur la création de guides pratiques relatifs au secteur « *Oil and gas* » et à l'application de l'article 29 de la loi Énergie-Climat.

Ostrum AM participe également aux réflexions menées au sein du *Forum pour l'Investissement Responsable* (FIR), dont l'objet est de promouvoir et développer l'investissement responsable et ses meilleures pratiques. Regroupant l'ensemble des acteurs de l'écosystème de l'investissement responsable, il formule des recommandations et publie régulièrement des études sur les sujets ESG dont le dernier cahier « *Finance & Biodiversité – Comprendre et agir* ».

Au niveau international, Ostrum AM est également membre et partie prenante de l'*Institutional Investors Group on Climate Change* (IIGCC), qui est l'organe européen pour la collaboration des investisseurs sur le changement climatique et la voix des investisseurs qui prennent des mesures pour un avenir neutre en carbone et résilient. Sa mission est de soutenir les initiatives et de permettre à la communauté des investisseurs de réaliser des progrès significatifs et réels d'ici 2030, notamment à travers l'engagement.

LA COLLABORATION EST UN AXE CLÉ POUR RENFORCER NOTRE IMPACT EN FAVEUR DE LA TRANSITION

L'union fait la force. Cet adage bien connu s'adapte parfaitement à la lutte contre le réchauffement climatique, du fait de son ampleur et son caractère global. C'est pourquoi la collaboration est un axe clé pour optimiser, tant en termes de volume que d'efficacité, le financement vers une économie bas carbone.

Ostrum AM est un acteur engagé dans le financement de la transition, notamment à travers les obligations vertes. Or, l'angle collaboratif est un important levier pour renforcer l'efficacité de notre exposition sur cette classe d'actifs, notamment sous deux angles : 1/ la promotion des bonnes pratiques de marché et 2/ l'engagement sur des thématiques que nous jugeons clés. D'où notre participation active et ciblée à certaines instances de place.

Nous sommes ainsi membre des « *Principles* » de l'ICMA (*International Capital Market Association*). Cette initiative a pour rôle principal de définir un cadre global pour les émissions d'obligations durables. L'objectif étant de soutenir le développement du marché, tout en définissant des lignes directrices exigeantes et transparentes pour lutter contre le *green/social washing*. Participer à différents groupes de travail nous permet de débattre et de formuler un avis de place sur des enjeux clés, tels que le reporting d'impact, par exemple.

Nous avons également rejoint la coalition Transition Juste de *Finance for Tomorrow*, afin de maximiser notre engagement sur cette thématique que nous jugeons stratégique. Il nous semble en effet primordial de promouvoir une transition inclusive, qui ne tienne pas seulement compte de la dimension climatique, mais également de la dimension sociétale de la transition. Cette coalition va nous permettre d'engager les émetteurs de manière collaborative, et donc d'avoir plus de poids lorsque nous dialoguons avec eux.

MENTIONS LÉGALES

Ostrum Asset Management

Société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des marchés financiers sous le n° GP-18000014 du 7 août 2018. Société anonyme au capital de 48 518 602 € – 525 192 753 RCS Paris – TVA : FR 93 525 192 753. Siège social : 43, avenue Pierre Mendès-France – 75013 Paris – www.ostrum.com

Ce document est destiné à des clients professionnels, au sens de la Directive MIF. Il ne peut être utilisé dans un but autre que celui pour lequel il a été conçu et ne peut pas être reproduit, diffusé ou communiqué à des tiers en tout ou partie sans l'autorisation préalable et écrite de Ostrum Asset Management.

Aucune information contenue dans ce document ne saurait être interprétée comme possédant une quelconque valeur contractuelle. Ce document est produit à titre purement indicatif. Il constitue une présentation conçue et réalisée par Ostrum Asset Management à partir de sources qu'elle estime fiables.

Ostrum Asset Management se réserve la possibilité de modifier les informations présentées dans ce document à tout moment et sans préavis et ne constitue en aucun cas un engagement de la part de Ostrum Asset Management

Ostrum Asset Management ne saurait être tenue responsable de toute décision prise ou non sur la base d'une information contenue dans ce document, ni de l'utilisation qui pourrait en être faite par un tiers. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les références à un classement, un prix ou à une notation d'un OPCVM/FIA ne préjugent pas des résultats futurs de ce dernier.

Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé (s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Dans le cadre de sa politique de responsabilité sociétale et conformément aux conventions signées par la France, Ostrum Asset Management exclut des fonds qu'elle gère directement toute entreprise impliquée dans la fabrication, le commerce et le stockage de mines anti-personnel et de bombes à sous munitions.

Natixis Investment Managers

Le présent document est fourni uniquement à des fins d'information aux prestataires de services d'investissement ou aux autres Clients Professionnels ou Investisseurs Qualifiés et, lorsque la réglementation locale l'exige, uniquement sur demande écrite de leur part. Le présent document ne peut pas être utilisé auprès des clients non-professionnels. Il relève de la responsabilité de chaque prestataire de services d'investissement de s'assurer que l'offre ou la vente de titres de fonds d'investissement ou de services d'investissement de tiers à ses clients respecte la législation nationale applicable.

En France: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers International - Société de gestion de portefeuilles agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le n° GP 90-009, société anonyme immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 329 450 738. Siège social: 43 avenue Pierre Mendès France, 75013 Paris.

Au Luxembourg: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A. – Société de gestion luxembourgeoise agréée par la Commission de Surveillance du Secteur Financier, société anonyme immatriculée au RCS de Luxembourg sous le numéro B115843. 2, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

En Belgique: Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers S.A., Belgian Branch, Gare Maritime, Rue Picard 7, Bte 100, 1000 Bruxelles, Belgique.

En Suisse Le présent document est fourni par Natixis Investment Managers, Switzerland Sàrl, Rue du Vieux Collège 10, 1204 Genève, Suisse ou son bureau de représentation à Zurich, Schweizergasse 6, 8001 Zürich.

Les entités susmentionnées sont des unités de développement commercial de Natixis Investment Managers, la holding d'un ensemble divers d'entités de gestion et de distribution de placements spécialisés présentes dans le monde entier. Les filiales de gestion et de distribution de Natixis Investment Managers mènent des activités réglementées uniquement dans et à partir des pays où elles sont autorisées. Les services qu'elles proposent et les produits qu'elles gèrent ne s'adressent pas à tous les investisseurs dans tous les pays.

Bien que Natixis Investment Managers considère les informations fournies dans le présent document comme fiables, y compris celles des tierces parties, elle ne garantit pas l'exactitude, l'adéquation ou le caractère complet de ces informations.

La remise du présent document et/ou une référence à des valeurs mobilières, des secteurs ou des marchés spécifiques dans le présent document ne constitue en aucun cas un conseil en investissement, une recommandation ou une sollicitation d'achat ou de vente de valeurs mobilières, ou une offre de services. Les investisseurs doivent examiner attentivement les objectifs d'investissements, les risques et les frais relatifs à tout investissement avant d'investir. Les analyses et les opinions mentionnées dans le présent document représentent le point de vue de (des) l'auteur (s) référencé(s). Elles sont émises à la date indiquée, sont susceptibles de changer et ne sauraient être interprétées comme possédant une quelconque valeur contractuelle.

Le présent document ne peut pas être distribué, publié ou reproduit, en totalité ou en partie.
Tous les montants indiqués sont exprimés en USD, sauf indication contraire.

Natixis Investment Managers International

Société anonyme au capital de 51 371 060,28 euros - RCS Paris: 329 450 738 - Agréé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), sous le numéro GP 90-009 - 43 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris - www.im.natixis.com

